



Séance ordinaire du conseil de la Ville du 22 janvier 2018 à 19 h

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Aucun
- 2. RÉFLEXION**
 - 2.1 Lecture de la réflexion
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil tenue le 11 décembre 2017
 - 4.2 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil tenue le 11 décembre 2017
 - 4.3 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2017
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance
- 6. DIRECTION GÉNÉRALE:**
 - 6.1 Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 16 janvier 2018
 - 6.2 Résolution autorisant la signature d'un addenda au bail à intervenir avec Café Sainte-Catherine (Café Morgane)
- 7. SERVICE DES FINANCES:**
 - 7.1 Dépôt de la liste des dépenses autorisées et de la liste des paiements
 - 7.2 Demande d'affectation du surplus de l'ex-Drummondville pour divers travaux dans les parcs et prévus au P.T.I. 2018 (600 000 \$)

- 7.3 Emprunt de 1 555 000 \$ au fonds de roulement pour une période de 10 ans
- 7.4 Délégation des conseillers John Husk et Alain Martel au Forum régional sur la mobilité durable - Déplacements des citoyens et défis climatiques qui se tiendra le 21 février 2018 au Best Western Hôtel Universel de Drummondville
- 7.5 Délégation des conseillers Jean Charest et Daniel Pelletier à une session d'information en Sécurité civile qui se tiendra le 3 février 2018 à Victoriaville
- 7.6 Délégation du conseiller Yves Grondin à une conférence intitulée "Healthy, 10-Minute Neighborhoods" qui se tiendra à Ottawa du 14 au 18 mai 2018
- 7.7 Délégation des conseillers Daniel Pelletier et John Husk au congrès provincial sur la gestion des inondations qui se tiendra le 1er février 2018 à Drummondville
- 7.8 Dépôt de la candidature de la Ville de Drummondville au Mérite Ovation municipale 2018
- 7.9 Mandat à l'Union des municipalités du Québec de procéder à un appel d'offres au nom du regroupement des municipalités pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium utilisé comme abat poussière
(Appel d'offres no DR18-REG-001)
- 7.10 Approbation des critères de sélection - Services professionnels d'aménagement pour la rédaction des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux d'aménagement des parcs
(Appel d'offres no DR18-PUB-041)
- 7.11 Approbation des critères de sélection - Services professionnels - Élaboration d'un plan directeur de maintien d'actifs de bâtiments municipaux
(Appel d'offres no DR18-PUB-050)
- 8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES:**
- 8.1 Signature d'une entente de règlement relativement à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipaux
- 8.2 Résolution autorisant la signature de la lettre d'entente BL-04-2017
- 8.3 Résolution autorisant la signature de l'entente de règlement des griefs BE-07-2016, BE-08-2016, BE-10-2016, BE-11-2016 et BE-04-2017 des cols bleus
- 8.4 Création d'un poste de chef de division bibliothèque au Service des arts, de la culture et de la bibliothèque

9. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES:

- 9.1 Signature d'une entente promoteur à intervenir avec Le Vigneron inc. concernant les phases 13 et 15 (prolongement des rues du Merlot et du Sémillon), développement Le Vigneron
- 9.2 Mandat à la firme Les Services exp inc. concernant les phases 13 et 15 (prolongement des rues du Merlot et du Sémillon), développement Le Vigneron (génie)
- 9.3 Mandat à la firme Pluritec inc. concernant les phases 13 et 15 (prolongement des rues du Merlot et du Sémillon), développement Le Vigneron (génie - surveillance)
- 9.4 Mandat à la firme Englobe Corp. concernant les phases 13 et 15 (prolongement des rues du Merlot et du Sémillon), développement Le Vigneron (laboratoire)
- 9.5 Signature d'une entente promoteur à intervenir avec Le Vigneron inc. concernant la phase 18 (rues Marquette et de Courcelle), développement Le Vigneron
- 9.6 Mandat à la firme Pluritec inc. concernant la phase 18 (rues Marquette et de Courcelle), développement Le Vigneron (génie - surveillance)
- 9.7 Mandat à la firme Englobe Corp. concernant la phase 18 (rues Marquette et de Courcelle), développement Le Vigneron (laboratoire)
- 9.8 Dépôt d'un procès-verbal de correction relatif au règlement no RV17-4893 modifiant le règlement no 3500 et ses amendements afin de remplacer les dispositions relatives aux compteurs d'eau
- 9.9 Résolution autorisant la contestation de la demande introductive d'instance en annulation de la dissolution et de la reconstitution d'une compagnie modifiée dans le dossier de cour numéro 500-17-100908-170
- 9.10 Résolution autorisant le Service des affaires juridiques à prendre les mesures nécessaires visant à ce que le propriétaire de l'immeuble situé au 1440 de la rue Marier (9216-2353 Québec inc.) cesse tout empiètement et déboisement sur le lot 6 154 552 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, propriété de la Ville de Drummondville

10. TRANSPORT EN COMMUN/ STATIONNEMENT/ DÉVELOPPEMENT SOCIAL:

- 10.1 Résolution autorisant la signature d'un bail de location à intervenir avec Hydro-Québec pour une partie du lot 5 306 455 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond (parc Woodyatt) pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019
- 10.2 Résolution autorisant la signature d'une entente d'opération d'un service de transport adapté pour les personnes handicapées à intervenir avec Transport Diligence inc. et la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover pour l'année 2018

11. SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE ET MESURES D'URGENCE:

11.1 Aucun

12. SERVICE DES LOISIRS:

12.1 Résolution autorisant la signature d'une entente de services à intervenir avec le Club de soccer les Dragons de Drummondville pour l'organisation de la coupe Saputo qui se tiendra du 5 au 8 octobre 2018 et versement d'une subvention (5 000 \$ plus taxes applicables)

12.2 Entente de subvention au montant de 24 214 \$ à intervenir avec douze (12) organismes faisant partie du Programme d'assistance financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (PAFLPHCQ)

12.3 Résolution autorisant la confirmation des subventions octroyées aux organismes communautaires et sportifs pour l'aide au fonctionnement 2018 pour un montant total de 1 802 877 \$ majoré de l'indice des prix à la consommation

13. SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE:

13.1 Résolution autorisant la signature d'une entente intermunicipale à intervenir avec le Village et la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil relative à un service de prêt de livres sur demande

13.2 Versement d'une subvention au montant total de 11 000 \$ aux organismes culturels et aux artistes locaux dans le cadre du Programme 3 - Aide spécifique par projet culturel

13.3 Résolution autorisant la confirmation des subventions octroyées aux organismes culturels locaux pour l'aide au fonctionnement 2018 pour un montant total de 323 700 \$

13.4 Versement d'une subvention de 3 500 \$ au Comité Citoyen St-Joseph pour le projet "Sur une bonne note"

14. SERVICE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT:

14.1 Aucun

15. SERVICE DE L'INGÉNIERIE:

15.1 Aucun

16. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS:

16.1 Résolution autorisant le versement de subventions à diverses fabriques pour le déneigement des stationnements utilisés par la Ville, hiver 2017-2018

- 16.2 Résolution autorisant une demande de subvention au "Programme ÉcoPerformance" pour les bâtiments Yvan-Cournoyer et autorisation de signature
- 16.3 Résolution autorisant le retrait du stationnement sur rue à durée limitée (30 minutes) sur la rue Saint-Pierre et mise en place d'une interdiction de stationnement du côté nord de la rue Saint-Pierre entre la rue Boucher et le boulevard Saint-Joseph
- 16.4 Résolution autorisant la mise en place de dispositifs de contrôle sur la rue Théode (ajout d'arrêts à l'intersection des rues Boisclair et Brousseau et retrait d'arrêts à l'intersection de la rue Poulin)
- 16.5 Résolution autorisant le retrait des arrêts à l'intersection des rues Fortin et Lalancette
- 16.6 Résolution autorisant le retrait des arrêts à l'intersection des rues Victorin et Maurice
- 16.7 Résolution autorisant le retrait de l'arrêt à l'intersection de la rue Barnabé et de la 22e Avenue
- 16.8 Résolution autorisant le retrait de l'arrêt à l'intersection des rues Marconi et de la Sentinelle et le retrait des arrêts à l'intersection de la rue Hector et du boulevard Cusson

17. SERVICE DE L'URBANISME:

- 17.1 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de diminuer la distance minimale entre une marquise projetée rattachée au bâtiment principal et les lignes latérales de terrain au 330 de la rue Lindsay
- 17.2 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de réduire la superficie minimale d'implantation au sol d'une habitation unifamiliale (H-1) de structure isolée d'un (1) étage dotée d'un logement au sous-sol à titre d'usage accessoire, d'augmenter la superficie maximale du logement au sous-sol et réduire la hauteur hors-sol minimale d'un logement au sous-sol au 2090 du boulevard Jean-De Brébeuf
- 17.3 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de réduire la distance minimale entre l'avant-toit du garage privé isolé existant et la ligne latérale gauche de terrain au 910 de la 108e Avenue
- 17.4 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de réduire la superficie minimale d'un lot projeté dans le cadre d'une opération cadastrale au 4 de la rue Chantale
- 17.5 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'apporter des ajustements réglementaires dans le cadre d'un projet d'entreposage en cour avant et d'agrandissement du bâtiment principal au 1200 de la rue Rocheleau
- 17.6 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter le pourcentage maximal d'espace bâti/terrain, d'abroger la distance minimale d'une aire de chargement/déchargement des limites de terrain et REFUSANT un tablier de manœuvre à partir de l'emprise de rue dans le cadre d'un projet de subdivision de terrain au 1250 de la rue Saint-Adélard et aux 905-909 de la rue Sainte-Thérèse

- 17.7 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter la superficie maximale d'une enseigne détachée sur muret pour un bâtiment commercial existant et un bâtiment commercial projeté aux 485-493 de la rue Saint-Pierre
- 17.8 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'autoriser une enseigne détachée du bâtiment principal (sur poteau) à l'intérieur du triangle de visibilité au 1380 du boulevard Lemire
- 17.9 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de réduire la distance minimale entre l'extrémité du toit du garage privé isolé existant et la ligne latérale droite de terrain, ainsi qu'entre le mur du garage privé isolé existant et la ligne latérale droite de terrain au 2355 de la rue Vivaldi
- 17.10 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de réduire la marge latérale gauche minimale, le total minimal des marges latérales et le pourcentage de maçonnerie pour la partie agrandie projetée du bâtiment principal au 401 de la rue Paul-H.-Frigon
- 17.11 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de réduire la largeur et la superficie minimales d'un lot dans le cadre du déplacement d'un lot existant au 1500 du chemin Hemming
- 17.12 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de réduire la distance minimale entre l'extrémité du toit du garage privé isolé existant et la ligne arrière de terrain au 1370 de la rue Duvernay
- 17.13 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de diminuer la marge avant minimale applicable au bâtiment principal existant aux 43-45 de la rue Bellevue
- 17.14 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de réduire la largeur minimale d'un lot dans le cadre d'un projet de subdivision au lot 4 633 461
- 17.15 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale - P.I.I.A. (Acceptations - C.C.U. du 13 décembre 2017)

| Recommandation CCU No de résolution | Adresse | Objet de la demande |
|---|--------------------------|--|
| 17.12.03 | 235 rue Heriot | Rénovation extérieure du bâtiment (condition) |
| 17.12.04 | 485-493 rue Saint-Pierre | Enseigne détachée du bâtiment (sur muret) |
| 17.12.05 | 1380 boul. Lemire | Enseigne rattachée au bâtiment, rénovation d'une construction accessoire (marquise pour pompes à essence), enseignes |

| | | |
|----------|-----------------------------|---|
| | | rattachées à la construction accessoire (marquise pour pompes à essence) et enseigne détachée du bâtiment |
| 17.12.06 | 1280 rue Cormier | Enseigne rattachée au bâtiment |
| 17.12.07 | 1278 rue Cormier | Enseigne rattachée au bâtiment |
| 17.12.08 | 2410 avenue Camille-Dreyfus | Agrandissement du bâtiment (condition) |
| 17.12.09 | 1038 boul. René-Lévesque | Enseigne rattachée au bâtiment |
| 17.12.10 | 2677 rue Saint-Pierre | Enseigne rattachée au bâtiment |
| 17.12.11 | 715 boul. Lemire | Nouveau bâtiment et aménagement de terrain (conditions) |
| 17.12.12 | 300 rue Morse | Enseigne rattachée au bâtiment |
| 17.12.13 | 209 rue Saint-Marcel | Enseigne rattachée au bâtiment (sur vitrine) |
| 17.12.14 | 91 avenue Plamondon | Nouvelle enseigne détachée du bâtiment |

17.16 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale - P.I.I.A. (Acceptations - C.C.U. du 10 janvier 2018)

| Recommandation CCU No de résolution | Adresse | Objet de la demande |
|---|------------------------------|---|
| 18.01.03 | 1940 boul. Lemire | Rénovation extérieure, enseigne rattachée au bâtiment et nouvelle enseigne détachée |
| 18.01.04 | 3032-3042 boul. Saint-Joseph | Rénovation extérieure |
| 18.01.05 | 400 rue Heriot (local 4) | Nouvelle enseigne rattachée au bâtiment |

18. RÈGLEMENTS:

18.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENT

- 18.1.1 Avis de motion du règlement no RV18-4928 visant les 2075 et 2085 rue Cardin et présentation du projet de règlement.

Le règlement a pour objet d'autoriser les habitations trifamiliales de structure jumelée pour le secteur situé approximativement de part et d'autre de la rue Cardin entre les boulevards Lemire et Cusson

- 18.1.2 Avis de motion du règlement no RV18-4929 visant le 2550 rue Alfred-Nobel et présentation du projet de règlement.

Le règlement a pour objet d'autoriser l'implantation d'entreprises spécialisées dans le transport de marchandise dans la portion nord du parc industriel et la vitrine 55

- 18.1.3 Avis de motion du règlement no RV18-4930 visant le 2820 rue du Trappeur et présentation du projet de règlement.

Le règlement a pour objet d'abroger les restrictions relatives à la construction de bâtiments accessoires en présence d'une habitation mobile à l'intérieur du secteur résidentiel «Domaine du Repos»

- 18.1.4 Avis de motion du règlement no RV18-4931 visant le 2330 rue Sigouin et présentation du projet de règlement.

Le règlement a pour objet d'autoriser l'usage de transport par taxi à l'intérieur de la zone industrielle délimitée approximativement par les rues Sigouin, Rocheleau, Power et George-H.-Boulay, selon certaines conditions

- 18.1.5 Avis de motion du règlement no RV18-4932 relatif au code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux et présentation du projet de règlement.

Le règlement a pour objet d'adopter le code d'éthique et de déontologie révisé des membres du conseil afin d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique. Celui-ci énonce également les règles qui doivent guider la conduite des conseillères et conseillers, pendant et après leur mandat.

- 18.1.6 Avis de motion du règlement no RV18-4934 prévoyant l'annulation d'un caractère de rue et présentation du projet de règlement.

Le règlement a pour objet de retirer le caractère de rue sur les lots 3 920 910 et 4 433 281 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Drummond. Le lot 3 920 910 est situé dans une zone boisée près de la jonction du boul. Saint-Joseph et de la rue Monique. Le lot 4 433 281 est un tronçon de rue localisé au sud-ouest de la rue Hélène, en intersection avec la rue Mailhot.

- 18.1.7 Avis de motion du règlement no RV18-4946 décrétant un emprunt de 8 200 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisation pour l'année 2018 et présentation du projet de règlement.

Le règlement a pour objet de faire l'emprunt de la somme de 8 200 000 \$ sur une période d'au plus 15 ans et ce, dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisation notamment en matière d'eau potable, d'eaux usées et de voirie

18.2 ADOPTION DE PROJETS DE RÈGLEMENT

- 18.2.1 Adoption du projet de règlement no RV18-4928 (2075 et 2085 rue Cardin)
- 18.2.2 Adoption du projet de règlement no RV18-4929 (2550 rue Alfred-Nobel)
- 18.2.3 Adoption du projet de règlement no RV18-4930 (2820 rue du Trappeur)
- 18.2.4 Adoption du projet de règlement no RV18-4931 (le 2330 rue Sigouin)
- 18.2.5 Adoption du premier projet de résolution relatif aux PPCMOI visant à modifier certaines normes relatives à la hauteur, au pourcentage d'espace bâti/terrain, à la marge avant et à la présence de terrasses dans le cadre de la construction d'un immeuble à bureaux sur un terrain situé à l'intersection de la rue Jean-Berchmans-Michaud et du boulevard Lemire au 1990 rue Jean-Berchmans-Michaud
- 18.2.6 Adoption du premier projet de résolution relatif aux PPCMOI visant à permettre l'agrandissement de l'usage industriel de mini-entrepôts de mobilier et d'appareils ménagers selon certaines conditions relatives à l'apparence extérieure du bâtiment principal et à l'aménagement de terrain au au 4775 de la Route 139

18.3 ADOPTION DE SECONDS PROJETS DE RÈGLEMENTS

- 18.3.1 Adoption du second projet de règlement no RV17-4906-1 modifiant le règlement de zonage afin d'apporter des ajustements au plan de zonage, aux grilles des usages et des normes et au texte, notamment à l'égard de limites de zones, de numéros d'usages inscrits dans les grilles, de normes de lotissement, de la classification des usages, des marquises résidentielles et commerciales et de la superficie des enclos pour matières résiduelles
- 18.3.2 Adoption du second projet de règlement no RV17-4923-1 modifiant le règlement de zonage afin de modifier la superficie maximale et sa proportion par rapport à la superficie de plancher du bâtiment principal, d'un local occupé par un gymnase de type Crossfit à l'intérieur des entreprises situées sur la rue Jean-Berchmans-Michaud
- 18.3.3 Adoption du second projet de règlement no RV17-4924-1 modifiant le règlement de zonage afin d'augmenter le nombre et la superficie déjà autorisés pour les garages privés situés sur des terrains résidentiels d'une superficie supérieure à 1 500 mètres carrés

- 18.3.4 Adoption du second projet de règlement no RV17-4926-1 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser l'implantation de serres commerciales dans la cour latérale d'un commerce d'horticulture à l'intérieur de la zone commerciale située sur le boulevard Saint-Joseph entre les rues Comeau et Joël
- 18.3.5 Adoption du second projet de résolution relatif aux PPCMOI visant à autoriser des usages commerciaux reliés au commerce local (à l'exclusion de certains usages non compatibles avec le milieu) et au bureau à l'intérieur de l'ensemble du bâtiment existant et de prévoir des conditions de réaménagement de terrain au 1320 du boulevard Jean-De Brébeuf
- 18.3.6 Adoption du second projet de résolution relatif aux PPCMOI visant à régulariser la présence d'un service d'aménagement paysager dans le secteur du boulevard Jean-De Brébeuf à proximité de la rue Roger au 3675 du boulevard Jean-De Brébeuf

18.4 ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 18.4.1 Adoption du règlement no RV17-4894-1 modifiant le règlement relatif au zonage afin d'autoriser une entreprise offrant différents services pour le développement de terrains résidentiels, commerciaux et industriels, et ce, dans le secteur du boulevard Lemire près de l'intersection de la rue Haggerty
- 18.4.2 Adoption du règlement no RV17-4895-1 modifiant le règlement relatif au zonage afin d'autoriser le nettoyage par l'utilisation de la glace sèche à titre d'usage accessoire à un usage de fabrication de la glace sèche dans le secteur de la rue Rocheleau, entre les rues Bergeron et Power
- 18.4.3 Adoption du règlement no RV17-4896-1 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser la poursuite du développement domiciliaire Le Domaine du Vigneron pour la portion du projet située au nord de l'avenue du Vigneron
- 18.4.4 Adoption du règlement no RV17-4898-1 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les usages de vente au détail de fournitures industrielles sur une portion de la rue Joseph-St-Cyr
- 18.4.5 Adoption du règlement no RV17-4899-1 modifiant le règlement relatif au zonage afin d'autoriser les activités commerciales de restauration de même que la vente de fruits et de légumes à titre d'activités accessoires aux usages agricoles permis, dans la zone située sur le boulevard Lemire Ouest, à proximité de l'autoroute Jean Lesage
- 18.4.6 Adoption du règlement no RV17-4901-1 modifiant le règlement de zonage afin de permettre la poursuite du développement domiciliaire Le Faubourg Celanese au sud de la rue Saint-Jean et au nord-est de l'accès au site des Ateliers municipaux à partir de ladite rue
- 18.4.7 Adoption du règlement no RV17-4903-1 modifiant le règlement relatif au zonage afin de permettre l'implantation d'un usage de type bureau d'une superficie d'implantation supérieure à celle actuellement autorisée et de modifier les exigences de zone tampon pour le secteur situé du côté sud de la rue Saint-Pierre, approximativement entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Notre-Dame

- 18.4.8 Adoption du règlement no RV17-4905 modifiant le règlement de zonage afin d'apporter des ajustements au plan de zonage, aux grilles des usages et des normes et au texte, notamment à l'égard de numéros de zones, de référence à des articles à la terminologie, à la classification des usages, à l'aménagement de terrain, à l'application du règlement de PIIA, à l'affichage, à l'architecture aux titres relatifs à des dispositions particulières, à la plantation d'arbres et aux droits acquis en lien avec les enseignes
- 18.4.9 Adoption du règlement no RV17-4917 modifiant le règlement de permis et certificats afin d'apporter des ajustements aux tarifs exigés dans le cadre des demandes de permis ou de certificat
- 18.4.10 Adoption du règlement no RV17-4925 modifiant le règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme afin de spécifier que, parmi les membres du comité consultatif d'urbanisme, le président du comité doit être un conseiller municipal et que le vice-président doit être un citoyen
- 18.4.11 Adoption de la résolution relative aux PPCMOI visant à autoriser des usages reliés au service d'entretien, de réparation et d'hivernage d'embarcations sur un terrain situé sur le boulevard Saint-Charles, entre la rue Domino et le boulevard de l'Université, soit au 1600 du boulevard Saint-Charles
- 18.4.12 Adoption de la résolution relative aux PPCMOI visant à autoriser, à certaines conditions, l'agrandissement d'un site de récupération et de triage de produits divers au 1820 de la rue Power

18.5 DÉPÔT D'UN CERTIFICAT RELATIF AU RÈGLEMENT

- 18.5.1 Aucun

19. Information des membres du conseil

Condoléances

Monsieur le maire, au nom de ses collègues du conseil et des employés municipaux, offre de sincères condoléances à:

la famille de monsieur Lyes Cherifi, préposé à la réglementation surnuméraire aux Services à la vie citoyenne suite à son décès.

Madame Caroline Cloutier, agente aux nouveaux médias au Service des communications et à toute la famille à l'occasion du décès de son père, monsieur Réjean Cloutier.

- **Classique hivernale (M. Alexandre Cusson)**
- **Certification Vélosympathique (M. John Husk)**
- **Plaisirs d'hiver (Mme Stéphanie Lacoste)**

20. Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

21. Prochaine assemblée du conseil: 5 février 2018

22. Levée de l'assemblée